

### Article 21 du Règlement

La démission forcée de Lalonde ne serait pas uniquement une tragédie personnelle. Elle priverait le Canada d'un homme politique dynamique, doué d'un esprit progressiste à un moment où ils sont si rares. Le budget serait retardé d'autant de mois, un budget de la plus haute importance pour stimuler la reprise économique et créer des emplois...

L'opposition a beaucoup insisté durant le débat et à l'occasion du vote de défiance, sur la nécessité de sauvegarder l'honneur et la responsabilité ministérielle... Marc Lalonde n'a pas trompé la confiance publique en enfreignant les directives; aucun intérêt public ne nous oblige à le chasser.

Le gouvernement a saisi la Chambre depuis un mois de questions économiques d'importance primordiale. Nous devons poursuivre le débat sur la loi de l'impôt sur le revenu si nous voulons que soient expédiés les remboursements d'impôt aux petits salariés qui ont besoin de cet argent. Nous devons débattre...

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### LE RESPECT DES ORDONNANCES DE PENSION ALIMENTAIRE

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, près de la moitié des familles monoparentales canadiennes dont le chef est une femme vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Un facteur important de cette misère, c'est que les ordonnances du tribunal accordant des pensions alimentaires pour l'entretien des enfants ne sont pas appliquées. En Ontario, par exemple, 75 p. 100 de ces pensions alimentaires ne sont plus versées deux ans après.

Le problème, madame le Président, c'est que le soin de percevoir l'argent qui leur est dû est laissé aux mères qui ont été abandonnées par le père de leurs enfants. Si le père ne paie pas, la mère doit subir des frais judiciaires pour demander au tribunal que l'ordonnance soit respectée. Si le père a quitté la ville, la mère doit tenter de retrouver sa trace. Dans bien des cas, le coût d'une ordonnance d'exécution excède la valeur de la pension alimentaire.

Pour résoudre ce problème, je prie le gouvernement fédéral d'apporter deux modifications à la loi sur le divorce. En vertu de la première, les tribunaux pourraient exiger et percevoir la pension alimentaire des enfants au moyen d'ordonnances répétées. Si un parent manquait à ses engagements, un procureur de la Couronne serait chargé de le retrouver et de l'obliger à payer.

La seconde modification permettrait au tribunal de se servir des dossiers de Revenu Canada et des numéros d'assurance sociale pour retrouver les conjoints qui ne versent pas de pension alimentaire à leurs enfants. Des mesures de sécurité pourraient être prises de façon que seuls les tribunaux aient accès à cette information. Cette formule fonctionne déjà très bien aux États-Unis.

La situation économique des familles monoparentales est aujourd'hui tellement désespérée qu'il faut absolument que le gouvernement prenne des mesures immédiates.

• (1110)

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA RÉACTION DES ÉTATS-UNIS AUX TARIFS AÉRIENS CANADIENS ET LES AUTRES MESURES PRISES CONTRE LE CANADA

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Hier, madame le Président, le gouvernement américain a annulé les tarifs aériens à prix réduit qu'offrait Air Canada, ce qui va empêcher quelque 56,000 Canadiens de se rendre aux États-Unis, comme ils en avaient l'intention. Il veut de toute évidence annuler la convention que nous avons signée relativement aux voyages aériens, car le Canada avait autorisé des sociétés aériennes américaines à offrir à leurs clients désireux de venir chez nous des tarifs analogues. Il veut en fait acculer à la faillite nos sociétés aériennes qui achèment leurs voyageurs vers les pays riverains du Pacifique en permettant à ses compagnies d'acheminer nos voyageurs vers leur destination dans le Pacifique, en passant par la Californie. Le Canada doit intervenir immédiatement pour faire cesser cette ingérence flagrante dans nos affaires.

Cette mesure de vexation vient s'ajouter à toutes celles que les États-Unis ont prises pour indisposer le Canada, notamment l'interdiction de projeter les films de l'Office national du film, dont un pourrait entraîner la remise d'un Oscar; les tactiques dilatoires concernant les solutions au problème des pluies acides; le refus de ratifier un traité sur les pêches; le refus d'assumer ses engagements relativement à la construction du pipeline du Nord de l'Alaska; les tentatives visant à rendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger pratiquement inopérante; le chantage pour nous forcer à laisser les États-Unis faire l'essai de leurs armements sur notre territoire.

Le Canada doit adopter une attitude ferme et sans équivoque dans ses relations avec les États-Unis et cesser d'être servile et de nous aplatis devant eux.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### LA RECTIFICATION DES DÉCLARATIONS ERRONÉES

**M. David Smith (Don Valley-Est):** Madame le Président, comme en témoigne la page 23188 du Hansard, l'honorable chef de l'opposition (M. Nielsen) et le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) ont réclamé hier la démission du ministre des Finances (M. Lalonde) en alléguant qu'il avait induit la Chambre en erreur. Il est clair que ces deux députés font preuve de pure hypocrisie en ne distinguant pas entre une erreur involontaire et une intention bien arrêtée de tromper la Chambre. Aucun député de l'opposition n'a insinué que le ministre des Finances avait trompé la Chambre de propos délibéré. Ils connaissent sa réputation et ils savent que cela est impensable.

Le 15 octobre 1979, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), qui était à l'époque ministre d'État chargé du Commerce international dans le gouvernement conservateur, est intervenu pour rectifier une réponse qu'il avait donnée à la Chambre trois jours auparavant. Voici ce qu'il a dit:

Depuis que j'ai dit cela, mes collaborateurs m'ont appris que trois contrats avaient été annulés, un de 4.2 millions de dollars et deux moins importants, un d'environ \$350,000 et l'autre d'a peu près \$60,000.